

Arrondissement de MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de MOUSSY LE VIEUX

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 15 DECEMBRE

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 08 DECEMBRE, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire

Etaient présents :

Armand JACQUEMIN	Jean-François CHRETIEN
Philippe GOVIGNON	Yahia MATAICHE
Michèle PICCOLINI	Bernard MAZE
Corine VALADE	Sylvie FROMENTIN
Michèle ANDRIEUX	Christine RAMIREZ
Hania COUSTENOBLE	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Damien LANNETTE-CLAVERIE donne pouvoir à Philippe GOVIGNON
Bruno GARNIER donne pouvoir à Jean-François CHRETIEN
Emeline GEFFLOT
Paul MOREL

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
présents : 11
votants : 13

Madame VALADE est élue secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

<u>2015/12/15-1</u>	<u>SUBVENTION ASSOCIATION « GOELLY FOOTBALL »</u>
---------------------	----------------------------------------------------------

Monsieur MAZE présente la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association « Goelly Football ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 500.00 € à l'association « Goelly Football ».

DIT que cette somme sera inscrite au budget primitif 2016.

oOo

<u>2015/12/15-2</u>	<u>SUBVENTION ASSOCIATION « LES CAMPAGNOLS »</u>
---------------------	---------------------------------------------------------

Madame VALADE présente la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association « Les Campagnols ».

Un débat s'en suit sur le champ d'intervention de cette association et sur leur changement de statuts. Monsieur CHRETIEN souligne que la kermesse devrait générer du bénéfice et non un coût.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 600.00 € à l'association « Les Campagnols ».

DIT que cette somme sera inscrite au budget primitif 2016.

oOo

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'accroissement de l'activité aux services techniques et notamment dans le domaine des espaces verts, il y a lieu, de créer un emploi d'agent des services techniques spécialisé dans espaces verts à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (*à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellement pendant une même période de 18 mois consécutifs*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 :

De créer un emploi non permanent d'adjoint des services techniques polyvalent des espaces verts pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois, du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016.

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe (1^{er} échelon).

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2016.

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

oOo

Monsieur Le Maire présente le rapport d'analyse des offres rédigé à l'issue de la consultation lancée pour le renouvellement du marché de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire.

Il propose de retenir l'offre présentée par la Société Armor Cuisine, 93000 BOBIGNY, aux tarifs suivants pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2017.

Prix unitaire du repas enfant : 2.42 € HT

Prix unitaire du repas adulte : 2.66 € HT

Prix unitaire du goûter : 0.55 € HT

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec la Société Armor Cuisine, 93000 BOBIGNY, aux tarifs suivants pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2017.

Prix unitaire du repas enfant : 2.42 € HT

Prix unitaire du repas adulte : 2.66 € HT

Prix unitaire du goûter : 0.55 € HT

oOo

<u>2015/12/15-5</u>	<u>TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ABAT-SONS :</u>
---------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire expose les travaux d'entretien urgents et nécessaires des abat-sons de l'Eglise Saint Martin.

Il propose de solliciter une subvention exceptionnelle au titre des travaux d'entretien urgents auprès du département et de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France.

L'exposé de Monsieur le Maire ayant été entendu,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention exceptionnelle au titre des travaux d'entretien urgents auprès du Département et de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France pour les travaux d'entretien des abat-sons de l'Eglise Saint Martin.
- MANDATE Monsieur le Maire aux fins de déposer tous dossiers utiles à son financement.
- S'ENGAGE à inscrire les dépenses nécessaires au budget de la collectivité.

oOo

<u>2015/12/15-6</u>	<u>TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :</u>
---------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration des bas-côtés intérieurs et extérieurs de l'Eglise Saint Martin à Moussy le Vieux.

Il précise que cette opération fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Ile de France au titre du patrimoine architectural protégé et auprès du département et de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France.

Le montant prévisionnel des travaux est le suivant :

Total Travaux HT :

201 940,00 € HT

Imprévus 15%:		30 291,00 € HT
	Total HT :	232 231,00 € HT
	TVA 20,0 % :	46 446,20 €
	Total TTC :	278 677,20 € TTC

Le financement de cette opération serait le suivant :

Département ISMH :		
Restauration des bas-côtés intérieurs et extérieurs.		
Plafonné à 50 % de 122 000,00 € HT, à solliciter :		61 000,00 €
Région Ile de France, (patrimoine architectural protégé)		
Plafonné, à 30 % du montant HT des travaux, à solliciter :		46 446,20 €
DRAC (direction des affaires culturelles) Ile de France,		
Plafonné à 20 % du montant HT des travaux, à solliciter :		69 669,30 €
Montant Total de subventions :		177 115,50 €
Part communale – Autofinancement :		55 115,50 €
Tva 20,0% à provisionner :		46 446,20 €
Montant Total TTC à la charge de la Collectivité (fonds propres):		101 561,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'opération présentée dans sa globalité pour un montant de 232 231,00 € HT, soit 278 677,20 € TTC ainsi que son plan de financement,
- Approuve l'inscription de la dépense au budget de la collectivité
- Approuve les subventions sollicitées auprès Conseil Départemental,
- Décide d'inscrire au budget de la commune le montant de l'opération, et autorise le Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation du projet,
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu les arrêtés de subventions,
- Mandate Monsieur le Maire aux fins de déposer tous dossiers utiles à son financement.

oOo

<u>2015/12/15-7</u>	<u>FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS :</u>
---------------------	-------------------------------------------------------------------

Le Maire précise à l'assemblée qu'une dotation forfaitaire de 2018 € est versée à la commune pour assurer les opérations de recensement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement.

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,
 Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 Après en avoir délibéré,
 Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

Bulletin individuel : 1.85 €

Feuille de logement : 1.15 €

Dossier d'immeuble collectif : 1.50 €

Bordereau de district : 6.60 €

Relevé d'immeuble : 20.00 €

Séance de formation : 40.00 €

- DIT que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2016, au chapitre 12.

oOo

<u>2015/12/15-8</u>	<u>BONS D'ACHAT POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL</u>
---------------------	--------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle que l'an passé un bon d'achat de 50.00 € avait été offert à chaque agent municipal.

Il est proposé de renouveler l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'offrir à chaque agent un bon d'achat de 50.00 € valable à Intermarché Moussy-le-Neuf.

oOo

Liste des marchés publics conclus par le Maire en vertu de sa délégation

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT	DATE
Sèche linge	MATHYGIENE 7 route de Villiers 77780 Bourron-Marlotte	1 556,00 € HT 1 867,20 € TTC	Septembre 2015
Bornes	JEAN LEFEBVRE 15 rue Henri Becquerel 77502 Chelles	3 340,00 € HT 4 008,00 € TTC	Octobre 2015
Chariots cantine	CHOMETTE 1 et 3 rue René Clair ZAC des Radars 91350 Grigny	2 673,60 € HT 3 208,32 € TTC	Octobre 2015

Bande de jointure gazon synthétique + colle, école	BOGARD Place de la Charmeuse 95190 Goussainville	1 079,00 € HT 1 294,80 € TTC	Octobre 2015
Élagage arbres + ramassage et nettoyage	LUCAS 3 rue Grosille 60128 Plailly	2 920, 00 € HT 3 504,00 € TTC	Octobre 2015
Nouveaux motifs Illuminations de Noël	BIR 38 rue Gay-Lussac 94438 Chennevières-sur-Marne Cedex	3 945,00 € HT 4 734,00 € TTC	Octobre 2015
Pose et dépose illuminations de Noël	BIR 38 rue Gay-Lussac 94438 Chennevières-sur-Marne Cedex	684,00 € HT 818,06 € TTC	Octobre 2015
Maintenance équipements de restauration	IDE Collectivités 25/27 rue Marthe Aureau 77400 Lagny-sur-Marne	1 508,00 € HT 1 809,60 € TTC	Octobre 2015
Cocktail 11/11/2015	AIREVA 88 rue du Général de Gaulle 77230 Dammartin-en-Goële	454,55 € HT 500,00 € TTC	Novembre 2015
Bacs verts et bleus	JPP 736 chemin du Pont des Seigneurs 26300 Chatuzange le Goubet	1 357,95 € HT 1629.54 € TTC	Novembre 2015
Extincteurs, plaques, plan sécurité	LUTINCENDIE Immeuble Atlantic 361 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart	503,80 € HT 604,56 € TTC	Novembre 2015
Avenant contrat de maintenance	BLUE BIRD COMPUTER 33 rue Grande 77820 Les Ecrennes	3 600,21 € HT 4 320,25 € TTC	Novembre 2015
Repas 30/01/2016 (bénévoles)	AIREVA 88 rue du Général de Gaulle 77230 Dammartin-en-Goële	1 900,00 € HT 2 090,00 € TTC	Novembre 2015
Cocktail 15/01/2016 (vœux du Maire)	AIREVA 88 rue du Général de Gaulle 77230 Dammartin-en-Goële	1 818,00 € HT 1 999,80 € TTC	Novembre 2015
Mise en réseau du parc informatique de l'école	BLUE BIRD COMPUTER 33 rue Grande 77820 Les Ecrennes	2 577,60 € HT 3 093,12 € TTC	Novembre 2015
Plaque vibrante	DESCOURS ET CABAUD 57/59 avenue Marcel Paul 93297 Tremblay-en-France	1 314,71 € HT 1 577.65 € TTC	Décembre 2015

oOo

La séance est levée à 20 h 10.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 21 janvier 2016 à 19h00.

Signeront :

Armand JACQUEMIN	
------------------	--

Philippe GOVIGNON	
Michèle PICCOLINI	
Corine VALADE	
Damien LANNETTE-CLAVERIE	ABSENT
Michèle ANDRIEUX	
Jean-François CHRETIEN	
Hania COUSTENOBLE	
Sylvie FROMENTIN	
Bruno GARNIER	ABSENT
Emeline GEFFLOT	ABSENTE
Yahia MATAICHE	
Bernard MAZE	
Paul MOREL	ABSENT
Christine RAMIREZ	

